

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 80 (1953)  
**Heft:** 1

**Artikel:** La boîte aux lettres des abonnés  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-228428>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La BOITE AUX LETTRES des abonnés

*Nous avons reçu la lettre suivante de M. Ad. Decollogny, que nous nous empressons de publier :*

Monsieur le Rédacteur,

Dans le dernier numéro du *Nouveau Conteur*, M. Viret dit n'avoir jamais entendu l'expression « repoussegnion » dans le canton de Vaud.

J'ai probablement quelques années de plus que lui, mais je me souviens de l'avoir entendu à maintes reprises par ma grand-mère, il y a plus de cinquante ans, à Cottens s. Morges — donc pas bien loin de Bière.

Il s'agissait bien d'un repas, en effet, très léger.

En parlant de repas, il me revient à la mémoire une expression qui revenait souvent sur ses lèvres, avec un petit air de dédain non dissimulé. Il s'agit de « tsertsemarendon » (orthographe réservée). Le marendon était le repas qui se prenait vers 4 heures de l'après-midi, consistant en café, agrémenté le dimanche par du beurre et de la confiture.

Il y avait, cela existait déjà à cette époque, des gens qui arrivaient toujours au moment précis où l'on prenait ce repas. — appelé plus tard le goûter — et naturellement étaient invités à le partager.

Et elle n'avait guère d'estime pour ces gens-là.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

---

## MOTS CROISÉS

### Résultats du concours d'août

Beaucoup de concurrents, douze élus tout juste, car la définition « Trahit » a fait dérailler certains esprits qui répondirent « dam-

na »... En termes policiers, si à la mode, « donner » quelqu'un c'est bien... le trahir (donc « trahit » = « donna » !)

« Un peintre qui y allait carrément dans l'exécution » est pour plusieurs concurrents « Cabanel », c'est « Cubiste » la réponse juste à la définition... Diable, on peut le dire qu'ils y allaient carrément dans l'exécution de leurs tableaux les cubistes ! Souvenez-vous, car le cubisme a depuis longtemps passé de mode...

Et voici, comme à l'accoutumée, le poème mensuel de Mme Matter, qui a donné « Sue » pour « Apprécié par ceux qui font fi des effets » : « Eté »... Est-ce qu'à faire des poèmes on « sue » tant que cela ?...

*Très bien la DEFENSE ELASTIQUE,  
Le GOGO n'est vraiment pas mal,  
Pour l'ARTICLE DE FOND, je tique.  
Excellent cet AIR MATINAL*

*Sur L'INSTRUMENT DU TEMPS PASSE  
Notre esprit a dû faire escale...  
La GUIGNE nous a courroucés,  
Mais, AU CHANT DU DEPART, je râle...*

Voici la liste des douze élus :

*Perrette, Juste-Olivier, Lausanne.  
Mme Juliette Joos, Lausanne.  
Mme Henchoz-Favre, Château-d'Oex.  
Mme Aug. Corbaz, Gingins.  
M. H. Gruaz, 189, rue Ordener, Paris 18<sup>e</sup>.  
M. Alfred Magnin, Montreux.  
Mme B. Descoullayes, Chavannes-Renens.  
M. Rodolphe Gross, Lausanne.  
Mme M. Conod, Rolle-Gare.  
M. E. Mottier, Leysin.  
M. Claude Pahud, Lucens.  
Mme Alice Capt, Lausanne.*

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 30 septembre, une « grille » conforme à la « grille originale » à l'Imprimerie Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.

Les lauréats gagnants de nos concours et qui ont droit à un abonnement transmissible, voudront bien avertir la personne de leur choix qu'ils abonnent, certaines d'entre elles refusant le *Conteur* après l'envoi de un ou deux numéros.